Temps de travail Fiche Technique N° 4 ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL EN CYCLE



Date de création : 24/03/06

Date de mise à jour : 11/07/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 4 -1 page 34

Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑

En diffusion ☑

RAISON D'ETRE

Afin de pouvoir répondre aux exigences de son activité, la Société DHL Express prévoit pour ses agences la possibilité d'une organisation du temps de travail basée sur un cycle de deux semaines.

PERSONNEL CONCERNE

Le régime d'organisation du temps de travail par cycle est susceptible de concerner tout le personnel non cadre ne relevant pas d'un forfait mensuel en heures ou d'un forfait annuel en jours.

PRINCIPE

Organisation du temps de travail

Le cycle s'établit sur une période de deux semaines qui se reproduit à l'identique toutes les deux semaines.

Le cycle s'organise sur une période de 9 jours de travail répartis de la façon suivante :

- 4 jours pour la première semaine
- 5 jours pour la seconde,

et vice-versa.

Le dispositif génère de fait **une journée fixe de repos** toutes les deux semaines.

Il est susceptible d'être modifié en local sous réserve d'un planning de roulement fixé pour l'année à la quinzaine, au mois, au trimestre ou au semestre de manière à respecter une équité de traitement des bénéficiaires en fonction des besoins des services.

Pour les nouveaux embauchés et les personnels affectés à leur initiative à une organisation du temps de travail en cycle:

• Le dispositif de temps de travail en cycle génère un temps de travail effectif hebdomadaire de 35 heures. Ce dispositif ne donne pas droit à des jours au titre de la réduction du temps de travail.

Pour les personnels affectés à la demande de la Direction à une organisation du temps de travail en cycle :

• Le dispositif de temps de travail en cycle génère un temps de travail effectif hebdomadaire de 35 heures 50 minutes avec l'attribution de 5 jours de RTT par an.

Amplitude horaire du cycle

L'amplitude entre les semaines des cycles est de **28 heures minimum** sur la semaine de 4 jours, et de **42 heures maximum** sur la semaine de 5 jours.

Temps de travail Fiche Technique N° 4 ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL EN CYCLE



Date de création : 24/03/06

Date de mise à jour : 11/07/2006

Accord sur le Temps de Travail DHL Express

Chapitre 4 -1 page 34

Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Validé ☑ En diffusion ☑

Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont décomptées à la quinzaine (au-delà de 70 heures ou 71 heures et 40 minutes selon le dispositif RTT) et sont payées mensuellement.

Modalités

Chaque établissement peut adopter ce dispositif, après information et consultation des instances représentatives du personnel.

PLANNING DE MISE EN OEUVRE

Ce mode d'organisation du temps de travail pourra être mis en place à compter du **1er septembre 2006.**

ILLUSTRATION

Illustration:

CYCLE SUR 2 SEMAINES (durée moyenne hebdo : 35h00)	SEM 1	SEM 2	Total hebdo cycle 2 sem.	Nbre de jours de RTT attribués par an	Calcul des HS
Nb jours travaillés par semaine	4	5			
Au 1er septembre 2006 (en heures et en minutes)	31h00	39h00	70	0	A la fin des 2 semaines Heures Supplémentaires > 70h00
CYCLE SUR 2 SEMAINES (durée moyenne hebdo : 35h50)	SEM 1	SEM 2	Total hebdo cycle 2 sem.	Nbre de jours de RTT attribués par an	Calcul des HS
Nb jours travaillés par semaine	4	5			
Au 1er septembre 2006 (en heures et en minutes)	32h00	39h40	71h40	5 jours	A la fin des 2 semaines Heures Supplémentaires > 71h40